



CONTRAT DE PENSION 2025

Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – pvalettevet@gmail.com
Dr Vétérinaire Benoit Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – bvincevet@gmail.com
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalais le Comtal
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Propriétaire : Nom/prénom/société :

N° TVA intracommunautaire (si société) :

Tel : Mail :

Adresse : Code Postal : Ville :

Cheval : Nom : Race : Robe :

N° SIRE : Sexe : Suitée : Oui Non

TARIFS (hors TVA)

PENSION :

| | |
|-----------------------------------|----------|
| Jument non suitée / jour Paddock | 12€ HT |
| Jument non suitée / jour Boxe | 15€ HT |
| Jument suitée / jour | 16,5€ HT |
| Ponette non suitée / jour Paddock | 10€ HT |
| Ponette non suitée / jour Boxe | 12€ HT |
| Ponette suitée / jour | 13€ HT |
| Étalon / jour | 18€ HT |

Conditions d'admission des chevaux en pension

Conditions de séjour :

Les chevaux pris en charge sont hébergés en box ou en pâture en fonction des disponibilités dans les meilleures conditions possibles. Les Drs Pierre Valette et Benoit Vince (ou leurs représentants) se réservent le droit de sortir ou non les chevaux, de les intégrer dans un groupe, de les transporter si cela s'avère nécessaire et, afin de respecter l'environnement sanitaire, de les vermifuger et de les vacciner ; de même, ils feront appel à un maréchal ferrant en cas de besoin sans en référer au propriétaire ; tous les frais restant à la charge du propriétaire. Le propriétaire qui ne désire absolument pas que son cheval soit lâché (en carrière ou en pâture) doit en aviser le centre dès son arrivée. Le propriétaire signalera tout problème particulier dont il a connaissance concernant la santé et la manipulation de son cheval. Le Haras d'Aubigny décline toute responsabilité en ce qui concerne tout accident et maladie pouvant survenir au cheval pendant son séjour, y compris lors de l'embarquement et le débarquement. En cas d'accident ou maladie, le propriétaire du cheval concerné autorise le Vétérinaire habituel de l'élevage à pratiquer les examens et soins imposés par l'urgence ; le Haras d'Aubigny s'engage à prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais ; les frais vétérinaires seront à la charge du propriétaire.

Risques inhérents lors de pension de chevaux :

Il existe des risques de gardiennage, de contention, de contagion, lors des transports, lors de la mise au pré, lors des manipulations en général.

Consentement éclairé du propriétaire :

Je soussigné, M , propriétaire ou gardien du cheval actuellement en pension chez le Dr Pierre Valette et le Dr Benoit Vince reconnaît avoir été informé en termes clairs et avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'admission des chevaux en pension et bien connaître les installations et les agréer dans l'état dans lequel elles se trouvent.

Je m'engage à régler les frais engagés auprès du Haras d'Aubigny.

Fait à

Le/...../.....

Lu et approuvé – Signature du propriétaire ou du représentant autorisé



CONTRAT DE PENSION 2025

Dr Vétérinaire Pierre Valette – Haras d'Aubigny – tel : 06.37.88.84.36 – pvalettevet@gmail.com
Dr Vétérinaire Benoit Vince – Haras d'Aubigny – tel : 06.19.47.51.09 – bvincevet@gmail.com
Centre d'insémination – 163, Route des Chambons Lieux dit Sourcieux – 42600 Chalais le Comtal
Jumenterie – Route de Boisset – 42450 Sury le Comtal

FICHE ENTRÉE

Nom du cheval :

Hébergement (les étalons sont en boxe et sorties individuel) :

Box → Sortie paddock (les juments ne peuvent pas être sorties tous les jours)

Paddock en troupeau → sociable ou non sociable

Commentaires :

.....

Régime alimentaire :

Pour les juments au box :

- Granulés (floconnés LAMBEY) + foin (Nombre de litres de granulés / jour :.....)
- Foin uniquement
- Autre :

Pour les juments au paddock :

- Foin uniquement

Nom et date du dernier vermifuge (mois/année) :

Si nécessaire le cheval peut-être :

- Ferré
- Déferré
- Paré
- Aucun

Les frais de maréchalerie sont à la charge du propriétaire du cheval

Commentaires.....

Date prévue de sortie :

- Après insémination + ovulation
- Fin de la chaleur
- DG 14
- DG 30
- DG 45
- Date convenue :/...../.....
- Autre (ex : fin de récolte) :